

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le onze février à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	04/02/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	18/02/2025

OBJET :

Constitution de servitudes - ZA de GANDIERE

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , M. Gérald CHENAVER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI , M. Loïc BOIVIN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Rémy ODDOU procuration à M. Michel GAY-PARA, M. Franck LAGIER procuration à M. Bernard LONG, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER

Absent(s) :

M. Benjamin CORTESE, Mme Catherine ASSO, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Cécile VARALDI , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de la commercialisation des lots de Zone d'Activités dont elle détient la compétence, la Communauté d'Agglomération entreprend la viabilisation de ces derniers.

A la suite d'un échange foncier, les attentes de réseaux de viabilisation se sont retrouvées en dehors d'une propriété communautaire, privant de ce fait les lots n) 27 et 28 de la ZA de Gandière de viabilisation.

Afin de rétablir la viabilisation de ces 2 lots, il convient de constituer des servitudes de passage en tréfonds pour les canalisations d'eau et assainissement.

La pérennité des emprises et la sécurité juridique de l'occupation en tréfonds des canalisations nécessite la signature d'un acte soumis à publicité foncière.

Il est donc nécessaire de passer un acte de constitution de servitudes avec le propriétaire de la parcelle traversée.

Il est donc proposé que la Communauté d'Agglomération, propriétaire des fonds bénéficiaires des servitudes, conclut avec Monsieur WEISBUCH Paul, propriétaire des fonds privés supportant les servitudes, un acte de constitution de servitudes aux caractéristiques suivantes :

- Nature de la servitude : Servitude de passage de canalisations et réseaux d'eau et d'assainissement en tréfonds ;
- Fonds servant (fonds supportant la servitude) :
 - Parcelles cadastrées Section A Numéros 581, 904, 890 et 894 (propriétés de M. WEISBUCH) ;
 - Parcelles cadastrées Section A Numéros 891 et 899 (propriétés de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE)
- Fonds dominants (fonds auquel profite la servitude) : Parcelles cadastrées Section A Numéro 877 (propriété de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE) ;
- Caractère : A titre gratuit, sans indemnité de part ni d'autre ;
- Charge : Entretien à la charge exclusive de la Communauté d'Agglomération, en sa qualité de propriétaire du fonds dominant et, à ce titre, d'utilisatrice de la servitude.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 3 février 2025 :

Article 1 : d'approuver la constitution des servitudes ci-dessus analysées,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce projet et notamment les actes authentiques de constitution de servitudes.

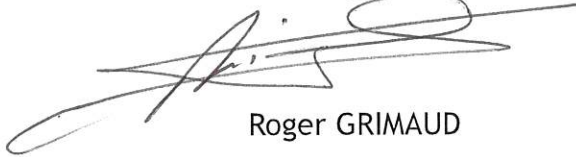
Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 47

- ABSTENTION(S) : 6

M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU

Le Vice-président



Roger GRIMAUD

Le Secrétaire de Séance



Cécile VARALDI

Transmis en Préfecture le : 10 MARS 2025

Affiché ou publié le : 10 MARS 2025

Constitution de servitudes - ZA de Gandière

